

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00406

Numéro SIREN : 808 130 967

Nom ou dénomination : 1,2,3 SOLEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt 2214

1,2,3 Soleil
Société par actions simplifiée à capital variable 5000 €
RCS Carcassonne 808 130 967
Siège social : Place des marronniers, 11190 Luc-sur-Aude

**PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE GESTION EN DATE DU
2 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 août, à l'adresse suivante : 1 place des Marronniers, 11 190 à Luc-sur-Aude.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Teun Vogels
- Monsieur Gérard Chauvet
- Monsieur Georges Mounier
- Monsieur Eric Ciappara
- Monsieur Hannes Jaezosch

Etaient absents excusés : Monsieur Benoit Praderie

Etait invité : Monsieur Jean-Claude Pons

Le conseil de gestion était présidé par Monsieur Antonius Vogels, Président de la SAS 123 Soleil. Le quorum étant atteint, le Président rappelle l'ordre du jour.

Monsieur Gérard Chauvet est désigné secrétaire de séance.

Début de séance à 16H15.

Ordre du jour :

- Retour sur l'AG
- Relation avec Enerfip
- Les démissionnaires
- Organisation pour la prochaine AG
- Élection président
- Questions diverses

Retour sur l'Assemblée Générale

A l'exception de 4 membres du conseil de gestion, il n'y a pas eu d'autre sociétaire présent.

Les résultats du vote électronique sont arrivés tardivement. Le PV de l'AG a été rédigé par Gérard, envoyé à Enerfip puis Antonius Vogels l'a directement adressé aux sociétaires.

Relation avec Enerfip

Les questions qui se posent aujourd'hui sont les suivantes :

Peut-on assurer en interne la distribution des dividendes et la part des taxes prélevée à la source ?
Du débat qui suit, il ressort que le conseil de gestion ne s'en sent pas aujourd'hui capable.

Il semble donc nécessaire de continuer à travailler avec Enerfip pour l'organisation de l'AG et la distribution des dividendes.

Les membres du conseil de gestion adoptent la poursuite du partenariat avec Enerfip à condition de préciser cette prestation de service par une convention mentionnant les fonctions et obligations de chacun des partenaires entre Enerfip et 123 Soleil.

Les démissionnaires.

Le conseil de Gestion prend acte des démissions de Sébastien Jamme et Jean Claude Pons.

Organisation pour la prochaine AG

Elle sera traitée en temps utile.

Élection président

Georges Mounier propose sa candidature pour pouvoir négocier une convention avec Enerfip.

Avec 3 voix pour, et 2 abstentions, Georges Mounier est élu Président

Gérard Chauvet est élu Trésorier par 3 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses

- Il semblerait utile d'essayer de faire évoluer le sociétariat en rachetant les petites parts pour simplifier la gestion de la société 123 Soleil.
- Il faudrait concrétiser le projet d'achat d'un onduleur, pour éviter une perte de production en cas de panne.
- Suit un échange sur les conséquences de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

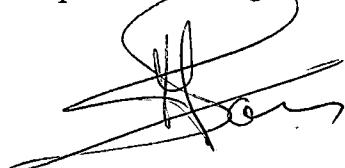
La séance est clôturée à 18h15, l'ordre du jour étant épuisé.

Fait le 8 août 2023

A Ventenac-Cabardès

Signatures

Le président Georges Mounier



Le secrétaire de séance Gérard Chauvet





1,2,3 SOLEIL SAS
1 place des marronniers
11190 Luc sur Aude
France

Procès Verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18h30,

les associés de la société «1,2,3 SOLEIL SAS» au capital de deux cent quarante deux mille sept cent euros, dont le siège social est situé 1 place des marronniers, 11190 Luc sur Aude, immatriculée au RCS sous le numéro 808130967 (la « société »), se sont réunis au siège social sur convocation du Président pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du rapport moral
Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Élection des membres du Conseil de Gestion
Pouvoirs pour formalités

Teun Vogels, préside l'Assemblée Générale, Gérard Chauvet est désigné secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des associés :

Plaquette comptable 1, 2, 3 SOLEIL 2022
Rapport de gestion 2022 1, 2, 3 SOLEIL
Rapport moral 2022 1, 2, 3 SOLEIL
Résolutions AG Luc sur Aude du 29 juin 2023

Les associés présents ou représentés représentent 973 voix sur les 2427 voix attachées aux actions composant le capital social, réparties de la manière suivante :

5 présents physiquement pour un total de 15 voix
11 délégations de pouvoir pour 211 voix
66 votants électroniquement pour un total de 698 voix
5 délégations de pouvoir pour 49 voix

le Président constate que l'Assemblée générale réunit le quorum imposé par les statuts (soit au moins 20.0% (1/5ième) des voix sur première convocation) pour statuer sur l'ensemble des résolutions mises à l'ordre du jour.

il est ensuite procédé au dépouillement des votes sur chaque résolution

Première Résolution – Approbation des comptes annuels

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la présidence/gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et donne à la présidence/gérance quitus de sa gestion.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	686	0	12
Votes physiques	15	0	0
Pouvoirs	260	0	0
Totaux	961	0	12

La résolution est adoptée

Deuxième Résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui est présenté. Le résultat de l'exercice 2022 est affecté comme suit :

- 5 % du résultat doit être affecté à la réserve légale soit 276 €
- Un dividende de 5 euros par action sera versé aux associés et prélevé sur le solde du résultat bénéficiaire 2022 (soit 5 244 euros) et le solde sur le report à nouveau.
- Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	676	20	2
Votes physiques	15	0	0
Pouvoirs	260	0	0
Totaux	951	20	2

La résolution est adoptée

Pour mémoire, rappel des dividendes distribués les années précédentes :

- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 3 € par action
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 5 € par action
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 5 € par action
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 5,65 € par action

Troisième résolution – Election des membres du Conseil de Gestion

La SAS 123 Soleil est gérée et administrée par un Conseil de gestion composé par des personnes physiques ou morales, associées ou non associées, élues lors de l'Assemblée générale à la majorité simple. Ce conseil de gestion comprend au minimum deux membres et au maximum 12 membres. Le mandat des membres est de deux ans, renouvelable. Les membres qui ont vu leur mandat renouvelé lors de l'AG de l'an passé (Mr Sébastien Jamme, Mr Marthin Frétigne et Mr Hannes Jazosch) continuent leur mandat jusqu'à juillet 2024 • M. Teun

Vogels • M. Gérard Chauvet • M. Georges Mounier • M. Eric Ciappara • M. Benoit Praderie • M. Jean-Claude Pons sollicitent le renouvellement de leur mandat.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	686	0	12
Votes physiques	15	0	0
Pouvoirs	260	0	0
Totaux	961	0	12

La résolution est adoptée

Quatrième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	694	2	2
Votes physiques	15	0	0
Pouvoirs	260	0	0
Totaux	969	2	2

La résolution est adoptée

Questions diverses

Le Président fait l'inventaire des demandes de cession de titres reçues. Il rappelle également que le prix de cession pour cette année est de 97,69 € avant versement du dividende. Les cessions se feront donc avant le versement du dividende et au prix de 97,69 €.

2 associés (Mrs Morin Marc et Bory Olivier) représentant 2 titres ont demandé à les céder. Les 2 titres sont donc rachetés par la société qui confirme par son Président ainsi que par les membres du conseil de Gestion sa volonté de racheter les titres proposés à la vente non affectés afin de les annuler. Ainsi, le capital social passera de 242 700 € à 242 500 € après réalisation de ces opérations. Le solde de 4,62 € résultant du rachat de ces titres à 97,69 € et de leur annulation à 100 € sera affecté aux réserves de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président décide de lever la séance.

Les signataires:

Teun Vogels
Président

SAS 1,2,3 SOLEIL
Place des Marronniers
11290 Luc sur Aude
Siret 808 130 967 00033

Gérard Chauvet
Secrétaire de séance
